

« Avec cette étude prospective, l'AGPM a voulu objectiver les enjeux pour la filière maïs à l'horizon 2030 et d'en mesurer les conséquences concrètes. Notre démarche s'inscrit dans un esprit de lucidité et de responsabilité. Les écarts de coûts, de normes et de structures sont tels qu'une intégration en l'état fait peser, sur les producteurs de maïs français et européens, la menace d'une disparition inéluctable d'un grand nombre de nos exploitations. Une telle intégration mettrait également en péril l'ensemble de notre filière et le tissu économique dans nos territoires ruraux. Au-delà du maïs, c'est la capacité de l'Europe à produire, transformer et décider de son avenir agricole qui est en jeu. Sans réaction politique forte, l'intégration de l'Ukraine pourrait marquer un point de bascule irréversible pour l'agriculture européenne. C'est le sens de cette étude : identifier les risques, éclairer les décideurs, et avant tout rappeler qu'il n'y aura pas d'Europe forte sans une ambition agricole forte. » indique Franck Laborde, président de l'AGPM.

guité. L'Union européenne ne peut pas, d'un côté, interdire des substances actives pour protéger la santé humaine et l'environnement, et, de l'autre, continuer à importer sans condition des produits agricoles qui ont été cultivés avec ces mêmes substances.

« Ce que révèle aujourd'hui la presse brésilienne confirme point par point ce que la CEPM a documenté il y a près de deux ans : l'Europe impose à ses producteurs des normes toujours plus strictes, tout en laissant entrer sur son marché des productions qui ne les respectent pas. Ce n'est ni tenable économiquement, ni acceptable sanitaire, ni défendable politiquement. On ne peut pas demander aux producteurs européens de produire moins, plus cher, avec davantage de contraintes, tout en important toujours plus de maïs et de produits dérivés issus de systèmes qui utilisent des substances interdites chez nous. Il est temps que l'Union européenne mette fin à cette incohérence et applique enfin une véritable réciprocité des normes. » déclare Franck Laborde, président de la CEPM.